



GABARIT – Plan d'action

Ce modèle est fourni pour faciliter l'identification des livrables attendus de la part des Réseaux collaboratifs (sous-étape 1.3 de la Feuille de route) et l'élaboration d'un Plan d'action, réaliste et faisable compte tenu des échéances principales et des ressources disponibles.

Le document, qui peut être complété et imprimé, est disponible dans le lien Google Drive fourni aux villes-pilotes par le Secrétariat général. Veuillez contacter secretariat@ovpm.org pour demander votre lien exclusif.

La proposition de Plan d'action établie par chaque ville pilote est publiée par le Secrétariat général qui en fait la promotion en vue de :

- Mobiliser les villes intéressées par la Thématique prioritaire
- Informer les villes des implications possibles quant à leur engagement au sein du Réseau collaboratif
- Annoncer les activités prévues par le Réseau.

La proposition de Plan d'action est validée par l'ensemble des membres du Réseau collaboratif lors de la première réunion.

LOGO OVPM + LOGO de la ville pilote + date

MERCI DE COMPLÉTER LES PARTIES SURLIGNÉES EN JAUNE

RÉSEAU COLLABORATIF (thématique prioritaire) : *Thématique prioritaire*

Ville pilote : *VILLE (Pays)*

Plan d'action (proposition par la ville pilote)

Introduction

Les Réseaux collaboratifs en tant que « communautés de pratiques » visent à créer un espace de réflexion et de discussion libre et créatif qui organise et rend possible un dialogue constructif. C'est dans ce cadre privilégié que les villes membres de l'OVPM pourront apprendre les unes des autres et trouver ensemble des solutions performantes pour répondre aux quatre enjeux visés par la Feuille de route.

Afin de réaliser les objectifs de la Feuille de route, les Réseaux collaboratifs doivent être organisés et mettre en œuvre un Plan d'action qui réponde, au minimum, aux besoins suivants, dans la perspective du 17^e Congrès mondial de l'OVPM (Cordoue, Espagne, 24-27 septembre 2024) :

- Avant le 15 mai 2024 : Rassembler le matériel et les expériences, poser les questions qui bousculent les tabous et identifier les projets qui font débat, et faire émerger une culture commune ;
- Avant le 1 septembre 2024 : Formuler des orientations et des éléments de réponses par rapport à la thématique et aux enjeux ;



- Lors du Symposium de Cordoue : en ateliers, conduit par les Réseaux collaboratifs, identifier des pistes de solutions correspondant à des critères précis (à déterminer) établissant de nouvelles façons de penser et de faire évoluer la ville patrimoniale ;
- Après Cordoue : expérimenter les pistes de solutions.

La proposition de Plan d'action établie par la ville pilote et discutée lors de la première réunion du Réseau collaboratif peut, dans un premier temps, se concentrer sur les activités à mettre en œuvre jusqu'à l'été 2024, mais doit prendre en compte l'ensemble du processus.

Concept et objectifs

Rappeler le concept de la thématique (il est conseillé de s'appuyer sur la fiche de synthèse publiée à l'issue de la Table ronde) et préciser les objectifs poursuivis par le Réseau collaboratif (Rassembler le matériel et les expériences, poser les questions qui font débat, faire émerger une culture commune, formuler des orientations communes) et comment y parvenir dans la perspective du Symposium de Cordoue.

Présentation des défis de la thématique

Introduire les sujets soulevés par la thématique devant être traités par le Réseau collaboratif (il est conseillé de se référer à la discussion avec le Groupe conseil lors de la réunion préparatoire).

Déroulé et calendrier

Lister les actions par ordre chronologique et déterminer le calendrier prévisionnel, en spécifiant les types d'activités prévues (Atelier international, réunions virtuelles, réunions en personne, visites d'étude ou autres).

Budget prévisionnel

Estimer les dépenses correspondant à la gestion du réseau et la mise en œuvre de ses activités (traduction, interprétation, matériel, expertise, voyages, séjours, etc.). Indiquer les sources potentielles de financement et la contribution attendue de la ville pilote et/ou de ses partenaires, des villes participantes et du Secrétariat général.

Cette section n'apparaîtra pas dans la version publique du Plan d'action diffusée pour appel à participation parmi les villes membres de l'OVPM.